

AVIS DE PUBLICITE
2019Toul001
AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNE DE GONDREVILLE

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	10 mai 2019
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 11 juin 2019 Heure : 12h (le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux)
Objet de l'occupation	2 parcelles de terres labourables : Parcelle AK NC pour 3 hectares (superficie totale utilisable 103000m ²) Parcelle AM NC pour 2 hectares (superficie totale utilisable 118000m ²)
Lieu	Commune : Gondreville Adresse : Lieux dits AK « Le grand pré des sauts » AM « A la queue Mourotte » Références cadastrales : Sections AM et AK non cadastrées PK : 364,730 – 365,993
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Cultures, élevages
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plan
Restrictions	L'occupant veillera à utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement.
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance correspondra à la valeur locative des terrains agricoles de la Meurthe et Moselle, zone La Haye, terres labourables soit 146.74 euros/ha/an (tarif 2018) calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1 ^{er} octobre 2019 (en fonction de la remise en état de l'actuel occupant, s'il y a lieu)
Durée de la COT/AOT	Durée minimale de 5 ans (en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu)
Critères de sélection	Les critères sont considérés en fonction de la superficie utilisée ainsi que du tarif proposé.
Négociation	oui (redevance négociable dans la limite basse de la tarification nationale de Vnf (indiquée ci-dessus))
Pièces à fournir	Statuts et Kbis (si société), pièce(s) d'identité des gérants et/ou

	signataire de l'acte, assurance.
Dépôt des candidatures – <i>Modalités de transmission</i>	La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à agence-toul.uti-moselle.dt-nord-est@vnf.fr en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné sur l'enveloppe ainsi que la mention « ne pas ouvrir »
Service à contacter pour renseignements	Voies navigables de France – Agence de TOUL – 703, avenue du Colonel Péchot – BP 50326 – 54201 TOUL Cedex agence-toul.uti-moselle.dt-nord-est@vnf.fr Didier GAILLARD 03.83.43.28.39

